
	Comité de Pilotage du Réseau des Electroniciens (RdE)	
Rédacteur : William BENHARBONE	CR de la réunion du 14/03/2018	14/03/2018

Le 14/03/2018 à BORDEAUX.

Présents : Fabien MARCO, Michel LOURS, Gilles N'KAOUA, Julien SANCHEZ, William BENHARBONE, Emmanuel STERNITZKY, Patrick NECTOUX, Loïc DRIGO, Cyril DRANCOURT

En visio : Thierry LEGOU, Éric DUVIEILBOURG

Excusé : Éric DUVIEILBOURG (pendant 17min)

L'ODJ est le suivant :

- Mercredi AM :
 Repartition du budget
- Jeudi Mat. :
 2ème ET
- Jeudi AM :
 Les GT
 Le site internet
 le recensement des cartes
 Répartition des taches
 divers

14h: GN prend la parole en annonçant l'ordre du jour.

Afin de d'arbitrer les demandes budgétaires des actions soumises au CoPil du RdE et de coller au budget attribuer au RdE , le Copil à décider de poser les règles suivantes :

- Règle 1

on attribue le repas du midi (sur une base de 15 euro par personne) pour une action dont le groupe dépasse un certain nombre (supérieur à 12).

Exemple : Rencontre régionale

Pour des formations de 12 personnes max, le repas ne sera pas pris en charge. Ils devront se rendre dans le restaurant administratif le plus proche de la formation.

- Règle 2

faire en sorte qu'il y ait une action par région.

- Règle 3:

Pas de frais de documentation: les participants peuvent imprimer leurs supports.



Pas d'achat de gros matériel (250€ max pour l'ensemble de la formation)

- Règle 4:

Soutien du COPIL à hauteur de 500 euro pour les rencontres régionales. 500 euro par région (max). On peut aller jusqu'à 5 rencontres par an (règle sujet à modification selon les années).

- Règle 5:



Le financement de la MI est transféré a la DR hébergeant l'action et le financement doit etre suivi par le porteur de l'action pour être au plus juste du budget annoncé. Tout ce qui n'est pas dépensé est perdu.

	Comité de Pilotage du Réseau des Electroniciens (RdE)	
Rédacteur : William BENHARBONE	CR de la réunion du 14/03/2018	14/03/2018

On limite les GT à cinq personnes pour diminuer les frais, effectivement un GT doit être constitué d'un maximum de membres mais regrouper au maximum des proximités géographiques.

- A1 : (500€) Rencontre Régionale DR15/DR08 sur le thème de la conception et la fabrication de PCB. 700€ demandé, (retenu 500 €). W.BENHARBONE
- A2 : (0€) Action IoT DR15. reporté 1882€ demandé, (retenu 0€ pour cette année) T.LEGOU
- A3 : (1800€) Atelier technique CAO Altium 4473€ demandé (retenu 1800€) M.TANASE (Ioïc)
- A4 : (900€) GT Labview / journée thématique « robustesse, performance et fiabilité en recherche: les solutions Labview ». 2000€ demandé (retenu 900€). On part sur 3 experts. C.HOFFMANN (emmanuel)
- A5 : (350€) Relations CoPil national/ Comités de pilotages Régionaux. 700€ demandé (retenu 350€). Gilles se rendra à la rencontre régionale de Lyon. G.N'KAOUA (Gilles)
- A6 : (550€) Systèmes myRIO. 900€ demandé (550€ retenu). Localisé à Rennes. DR17 C.DRANCOURT (Cyril)
- A7 : (500€) GT Traitement du signal l'information 2 115 € demandé (retenu 500€) F.MARCO (Fabien)
- A8 : (1250€) Atelier Technique FPGA, et PSoC XILINX. 2590€ demandé (retenu 1250€) On ne prendra pas en charge les 3 cartes Red Pitaya. R.JELINECK (Loïc)
- A9 : (500€) KiCAD. 1163€ demandé (retenu 500€) INSA de Rennes. DR17 F.MARCO (Fabien)
- A10 : (500€) Journée AlpesVIEW. 1275€ demandé (retenu 500€) DR11 O.ZIMMERMAN (Patrick)
- A11 : (500€) Rencontre régionale DR07. 605€ demandé (retenu 500€) F.PERRET (Gilles)
- A12 : (500€) Journée Thématique DR10. 600€ demandé (retenu 500€) P.PEAUPARDIN (Emmanuel)
- A13 : (600€) Objets connectés en instrumentation scientifique DR12. 821€ demandé (retenu 600€) J.BAUBERG (Thierry)
- A14 : (500€) Rencontre Régionale : "Règles de conception pour amplification et conditionnement du signal" - DR12. 663€ demandé (retenu 500€). T.LEGOU (Thierry)
- A15 : (400€) Petits signaux, faible bruit DR17. 922€ demandé (retenu 0€). Le COPIL souhaite que cette action se fasse à Besançon lors de l'école technologique. 400€ si hors rencontre E.DECHANDOL (Fabien)
- A16 : (1300€) Action IoT DR17. 2376€ demandé (retenu 1300€) H.MAREC (Eric)
- A17 : (954€) Journées thématiques inter-réseaux "Mécanique et instrumentation en milieu hostile". 954€ demandé (retenu 954€) S.LETOURNEUR (Fabien)
- A18 : (1000€) GT Instrumentation pour le vivant. 2500€ demandé (retenu 1000€) E.BOBILIER (Thierry)
- A19 : (4000€) Les Assises. 4000€ demandé (retenu 4000€) E.STERNITZKY/SANCHEZ
- A20 : (1262€) Abonnements revues. 1262€ demandé (retenu 1262€) P.NECTOUX (Patrick)

Finaliser le texte à envoyer aux responsables des actions.

	Comité de Pilotage du Réseau des Electroniciens (RdE)	
Rédacteur : William BENHARBONE	CR de la réunion du 14/03/2018	14/03/2018

Lettre au porteur de projet :

Bonjour,

Le COPiL vous remercie à nouveau pour votre proposition d'action.

Je me permets de revenir vers vous suite à notre réunion du 14 et 15 mars 2018, pour vous informer de la proposition du financement des actions globales du RDE.

Comme précisé dans le mail "Arbitrage des actions 2018", le montant attribué par la MI est de 16000€ sur le montant initialement demandé de 32500€.

Afin de satisfaire au mieux l'ensemble des porteurs d'actions, nous avons dû établir des critères d'arbitrage afin de respecter le budget alloué par la MI ; Ils serviront désormais pour définir les budgets des actions futures.

Vous trouverez ces critères mis en oeuvre (cf. annexe "critères d'arbitrage").

De plus, nous avons défini des prérogatives à destination des porteurs de projet pour faciliter la réalisation des actions actuelles et futures (cf annexe "Bonnes pratiques du porteur d'Action").

Nous avons le plaisir de vous annoncer que votre action à pu être maintenue avec un budget de

Si ce budget vous semble insuffisant pour mener à bien votre action elle pourra être soit annulée, soit reportée.

Nous restons à votre disposition pour vous aider dans votre démarche de planification et de suivi de votre action.

Votre référent de votre action au sein du CoPil "XXX"

Les critères d'arbitrage des actions du RDE

Les critères que nous avons validés pour satisfaire aux contraintes budgétaires sont :

- L'attribution du repas du midi est accepté lorsque le nombre de personnes participant est supérieur à 20 sur une base de 15€ par personne environ.

Si le nombre de participants est inférieur, ils devront se rendre dans le restaurant administratif le plus proche.

- Pour équilibrer les actions, nous favoriserons prioritairement une action par région.

- Les frais de supports pédagogiques (papiers, etc..) ne seront pas pris en charge :



- Le porteur de projet peut transmettre un lien de téléchargement des supports pédagogiques sous format numérique.

- Le matériel d'un coût global inférieur à 250€ peut être validé lors de l'arbitrage de l'action par le COPiL.

- Un montant de 500€ maximum peut être attribué par rencontre régionale dans la limite du possible.

- Le budget pour chaque action est transféré par la Mission Interdisciplinarité vers la délégation organisatrice et chaque porteur doit suivre et respecter le financement du budget alloué.

- Dans un Groupe de Travail (G.T.), la prise en charge des frais doit se limiter à cinq membres maximum.

	Comité de Pilotage du Réseau des Electroniciens (RdE)	
Rédacteur : William BENHARBONE	CR de la réunion du 14/03/2018	14/03/2018

Bonnes pratiques du porteur d'action :

Le porteur de projet est responsable de son action et s'engage à respecter les bonnes pratiques suivantes :

Suite à l'étude de votre action, le CoPil a validé celle-ci et vous a attribué un certain montant.

Le porteur de projet annonce son action sur la liste de diffusion du RdE (adresse mail), en mentionnant le titre de l'action, le contenu technique, les dates et le lieu. Il est également invité à publier son article sur le site web du RdE.

Le porteur se rapproche de la formation permanente de sa délégation régionale ou du COPIL afin de mettre en place un outil d'inscription, qui lui permettra de recenser les personnes intéressées.

L'action ne sera maintenue que si le nombre de personnes critique est atteint, et laissé à son appréciation.

Il en informe le CoPil (adresse mail) et prend contact avec le référent budget du RdE afin de faire virer le montant attribué sur la ligne budgétaire de sa délégation régionale : s'il estime que le coût de son action est finalement inférieur au montant qui lui a été attribué, il lui incombe de réévaluer ce montant à son juste coût car la différence ne serait pas reversée au RdE.

A l'issue de l'action, il appartient au porteur de projet de distribuer une enquête de satisfaction à chaud et de la transmettre à la formation permanente de sa délégation.

A la fin de l'action, le porteur devra impérativement transmettre au CoPil sous un délai maximum de 15 jours un bilan qualitatif et quantitatif de son action. Ce bilan sera intégré au "bilan annuel des actions du RdE" présenté à la Mission pour l'Interdisciplinarité et devra également apparaître sous forme d'un résumé sur le site WEB (<https://www.electroniciens.cnrs.fr>)

Ces documents sont indispensables à l'obtention du budget des actions de l'année suivante.